

# SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie. — Moyens  
des services et dispositions spéciales), ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE.

TOME I

### FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

#### II. — Services financiers : Affaires économiques.

Par M. René JAGER,  
Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, Roger Houdet, René Jager, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Abel Sempé, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Henri Tournan, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 22 et annexes, 25 (tome II, annexe 14), 57 (tomes I et II, annexes VI et X) et in-8° 9.

Sénat : 42 et 43 (annexe 15) (1962-1963).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	4
<b>I. — Evolution de la structure administrative du Ministère des Finances et des Affaires économiques</b> .....	6
<b>II. — Les travaux de recensement et les investissements statistiques</b> .....	9
1° Deux grands recensements en préparation.....	9
A. — Le recensement industriel : une opération en deux temps .....	9
B. — Le recensement général des transports.....	11
2° Les investissements statistiques.....	11
<b>III. — L'action des Pouvoirs publics sur la distribution commerciale</b> .....	12
1° L'activité de la Direction des Affaires commerciales.....	12
A. — Les actions menées en 1962.....	13
B. — L'œuvre législative et réglementaire.....	14
C. — La contribution au développement de l'infrastructure nécessaire au commerce moderne.....	14
D. — L'équipement commercial des nouveaux ensembles immobiliers .....	16
2° La distribution commerciale.....	16
A. — L'encouragement aux recherches dans le domaine commercial .....	16
B. — L'urbanisme moderne et ses exigences commerciales.	17
C. — L'assistance technique au commerce et l'enseignement commercial.....	18
D. — L'aide aux organisations de consommateurs et le « Téléx - Consommateurs ».....	21
3° La progression des investissements dans le secteur commercial .....	23
<b>IV. — L'évolution des prix et du pouvoir d'achat depuis l'automne 1961</b> ....	25
1° L'évolution des prix.....	25
2° L'évolution du pouvoir d'achat.....	29

	Pages.
<b>V. — Les relations économiques extérieures.....</b>	<b>30</b>
1° La situation du commerce extérieur de la France.....	30
A. — Les indications des comptes prévisionnels de la Nation pour 1962 et les perspectives de 1963.....	30
B. — La situation effective de nos échanges commerciaux pour les dix premiers mois de 1962.....	31
C. — Considérations sur l'équilibre du commerce extérieur de la France.....	34
2° Observations sur certains organismes concourant à l'expansion économique de la France à l'étranger.....	36
A. — Le bureau international des tarifs douaniers à Bruxelles .....	36
B. — Le bureau international des expositions.....	36
C. — Le comité permanent des foires à l'étranger.....	37
D. — Les organismes d'expansion économique à l'étranger.	37
E. — L'activité accrue du Centre national du commerce extérieur .....	38
<b>Conclusion .....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXE I. — Evolution de l'indice des prix de détail des 250 articles.....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE II. — Evolution de l'indice des prix de détail des 179 articles sur             lequel est indexé le S. M. I. G.....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE III. — Evolution du commerce extérieur.....</b>	<b>42</b>

## Introduction.

La Commission des Affaires économiques et du Plan s'est saisie pour avis de la section II — Services financiers — du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques, non pas pour examiner l'intégralité de ce document, mais uniquement pour se prononcer sur les chapitres qui faisaient l'objet de l'ancienne section III — Affaires économiques — du budget du même ministère. En 1963, en effet, cette section a disparu et les chapitres qui la constituaient se retrouvent dans la section Services financiers.

Le rapport pour avis de la Commission des Affaires économiques et du Plan portera donc essentiellement sur les travaux de recensement (chap. 34-37), sur l'action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur (chap. 44-80 à 44-83), enfin, sur les crédits affectés aux relations économiques extérieures et à l'expansion économique à l'étranger (chap. 44-84, 44-85 et 44-86).

En ce qui concerne les crédits de 1963, il n'est pas toujours facile de comparer les crédits de fonctionnement, car certains se trouvent intégrés dans l'ensemble des crédits concernant le Ministère des Finances. A vrai dire, votre Commission des Affaires économiques et du Plan se bornera à comparer les crédits du titre IV — Interventions publiques — qui, eux, sont bien différenciés sous les chapitres 44-80 à 44-88.

Le montant des crédits afférents à ces chapitres a très peu augmenté puisqu'il est passé de 57.371.230 F à 57.631.230 F, soit une augmentation de 260.000 F. Cette augmentation s'analyse, d'une part, en une diminution de 3 millions de francs au chapitre 44-85 concernant les garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers et, d'autre part, en une augmentation de 3 millions 260.000 F concernant les chapitres 44-81, 44-82 et 44-84.

Les crédits du chapitre 44-81 consacrés à l'aide aux organisations de consommateurs sont passés de 300.000 à 850.000 F, cette augmentation de 550.000 F étant nécessaire pour le remboursement à la Radio-Télévision française des frais techniques des émissions « Téléx-Consommateurs ».

Les crédits du chapitre 44-82 consacrés à l'assistance technique au commerce et à l'enseignement commercial sont en augmentation de 710.000 F, passant de 1.750.000 F à 2.460.000 F. Cette augmentation résulte, à concurrence de 400.000 F, de l'augmentation du crédit affecté spécialement à l'assistance technique au commerce et, à concurrence de 310.000 F, de l'augmentation du crédit affecté à l'enseignement commercial. Ainsi, l'assistance technique aura, en 1963, une dotation de 1.765.000 F et l'enseignement commercial de 695.000 F.

Enfin, le chapitre 44-84 est en augmentation de 2 millions de francs, passant de 16.364.230 à 18.364.230 F. L'essentiel de l'augmentation des crédits de ce chapitre concerne la dotation du Centre national du commerce extérieur, qui passe de 9.590.080 F à 11.447.680 F, soit un accroissement de 1.857.600 F. Pour la première fois, les crédits du Centre national du commerce extérieur sont donc supérieurs au milliard d'anciens francs.

On relève par ailleurs dans ce chapitre une augmentation de 100.000 F du crédit affecté aux organismes d'expansion économique à l'étranger, c'est-à-dire essentiellement les Chambres de Commerce françaises à l'étranger, et une augmentation de 42.400 F du crédit affecté aux expositions et salons spécialisés organisés en France pour favoriser l'exportation.

Comme on peut le constater, les augmentations de crédits sont donc très limitées et votre Rapporteur ne s'y attardera pas davantage, se bornant à examiner, au cours de son rapport, un certain nombre de problèmes d'ordre économique, à savoir l'orientation des travaux de recensement, l'action des pouvoirs publics sur la distribution commerciale, l'évolution des prix et du pouvoir d'achat ; enfin, l'évolution des relations économiques extérieures, à la fois dans le cadre de la balance commerciale de la France et sur le plan des organismes contribuant à l'expansion économique à l'étranger.

Toutefois, votre Rapporteur a cru bon d'évoquer, en raison de la disparition de la Section : Affaires économiques dans le budget du Ministère des Finances, l'évolution de la structure administrative de l'ancien Ministère ou Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques et les changements qui pourraient encore éventuellement se produire.

## I. — Evolution de la structure administrative du Ministère des Finances et des Affaires économiques.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction, jusqu'à cette année, le budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques comprenait :

- les Charges communes constituant la première Section ;
- les Services financiers constituant la deuxième Section ;
- les Affaires économiques constituant la troisième Section, et le Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité constituant la quatrième Section.

Pour le budget de 1963, la Section III : Affaires économiques a été fusionnée avec la Section II : Services financiers.

Il semble qu'il y ait là plus qu'une modification comptable. Cette transformation consacre la disparition des services des Affaires économiques implantés quai Branly en tant qu'entité indépendante constituant un Ministère ou un Secrétariat d'Etat.

Ainsi, le Ministère de l'Économie nationale, créé en 1945, devenu ensuite Ministère des Affaires économiques, a fait place progressivement à un Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques, puis à un Secrétariat d'Etat au Commerce extérieur et à un Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur, avant d'être absorbé par le Ministère des Finances et des Affaires économiques.

Déjà, lorsque notre ancien collègue M. Fléchet, alors Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, eût quitté le Gouvernement en 1960, les services qui dépendaient de lui, essentiellement la Direction des Relations économiques extérieures, le Centre national du Commerce extérieur et le Comité permanent des foires à l'étranger, furent placés sous l'autorité directe du Ministre des Finances.

Par ailleurs, la réforme qui transforma le Ministère de l'Industrie et du Commerce en Ministère de la seule Industrie opéra, dans un premier temps, le transfert de la Direction du Commerce intérieur de la rue de Grenelle au quai Branly et le Secrétaire d'Etat au Commerce M. Fontanet, qui dépendait du Ministre de l'Industrie et du Commerce M. Jeanneney, devint Secrétaire d'Etat au Commerce intérieur dépendant du Ministre des Finances et des Affaires économiques.

L'évolution s'achève par la suppression, au mois de décembre 1962, du Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur, son titulaire, M. Missoffe, devenant Ministre des Rapatriés.

On peut se demander, dans ces conditions, si les problèmes relatifs au commerce intérieur, notamment ceux de l'organisation de la distribution commerciale, ne vont pas, une fois de plus, être considérés comme d'une importance secondaire, alors que leur influence sur les prix n'est pas niable.

C'est pourquoi votre Commission des Affaires économiques et du Plan estime, en premier lieu, qu'il eût été de meilleure politique de maintenir, dans la structure gouvernementale, un Secrétaire d'Etat au Commerce intérieur exerçant son activité sous l'égide du Ministre des Finances et des Affaires économiques. Les choses étant ce qu'elles sont, elle se demande si, sur le plan de la réorganisation administrative, il ne serait pas préférable de créer, au Ministère des Finances, une Direction de l'Economie générale qui regrouperait l'actuelle Direction générale des Prix et des Enquêtes économiques et la Direction des Affaires commerciales. Ainsi, le Gouvernement aurait à sa disposition un instrument non seulement orienté sur le contrôle des prix et de l'évolution du coût de la vie, mais apte à l'informer sur tous les problèmes relatifs au commerce intérieur, et apte également à faire passer dans les faits les décisions gouvernementales.

Par ailleurs, sur le plan des échanges extérieurs, est-il exact que le Gouvernement envisage la fusion de la Direction des Relations économiques extérieures et de la Direction des Finances extérieures ?

La Direction des Finances extérieures a eu un rôle particulièrement important au temps où le contrôle des changes était rigoureux et où l'équilibre de la balance des paiements était difficile à réaliser.

De même, la Direction des relations économiques extérieures a connu des heures d'intense activité pendant la période de restriction des échanges, c'est-à-dire des contingentements généralisés et des licences d'importation et d'exportation.

Mais le retour marqué vers une plus grande liberté de changes et des échanges, la création des diverses communautés européennes (surtout du Marché commun) modifient sensiblement le rôle de la

Direction des finances extérieures et de la Direction des relations économiques extérieures.

En résumé, il est vraisemblable que la politique commerciale à l'extérieur et à l'intérieur prendra une place grandissante dans l'activité du Ministre des Finances et des Affaires économiques qui, par la force des choses, deviendra de plus en plus un Ministre de l'Economie.

La suppression progressive des frontières au sein du Marché commun et la compétition sans cesse plus dangereuse qui en résultera pour l'industrie et l'agriculture françaises, d'une part, la nécessité de l'expansion et de l'élévation du niveau de vie de la population, d'autre part, renforceront, en effet, l'importance des problèmes économiques, indépendamment des problèmes purement financiers.

Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de voir la place prise par le IV<sup>e</sup> Plan de développement économique et social dans l'orientation économique de la Nation.

C'est pour évoquer ces différents problèmes que votre Rapporteur avait adressé à M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques la question suivante :

La fusion de l'ancienne section III — Affaires économiques — du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques avec la section II — Services financiers — est-elle annonciatrice d'une transformation de structure administrative ?

Plus précisément, est-il exact que la Direction des Finances extérieures et celle des Relations économiques extérieures seraient fusionnées et que la Direction générale des prix, transférée rue de Rivoli, deviendrait Direction de l'économie générale ?

Voici la réponse qui lui fut faite :

La fusion de l'ancienne section III — Affaires économiques — du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques avec la section II — Services financiers — consacre l'unité du Ministère des Finances et des Affaires économiques.

Sur le plan de l'implantation matérielle des services du Ministère, un regroupement rue de Rivoli est souhaitable et sera effectué au fur et à mesure de la réalisation des travaux matériels d'aménagement.

Votre Rapporteur ne veut pas s'attarder sur la désinvolture, pour ne pas dire plus, de cette réponse ; il aime à penser que M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques voudra bien, au cours de l'examen du budget en séance publique, répondre à la question posée sans l'éluder et fournir au Sénat des indications sur les transformations éventuelles de l'organisation administrative de son Ministère.



## II. — Les travaux de recensements et les investissements statistiques.

### 1° DEUX GRANDS RECENSEMENTS EN PRÉPARATION

Le chapitre 34-87 (nouveau) nous apprend que deux très importants recensements sont prévus pour 1963. Alors que les résultats du recensement démographique sont à peine dépouillés, voici que des crédits budgétaires de 12.000.000 de F sont dégagés pour entreprendre en 1963 un recensement complet de l'industrie française et un crédit de 700.000 F consacré au recensement général des transports.

Cet inventaire général de deux puissants ressorts de notre économie mérite non seulement d'être salué, mais examiné d'un peu plus près.

Le recensement industriel se situe dans le cadre d'une opération mondiale recommandée par l'O. N. U. Il est également exécuté en 1963 par les cinq autres partenaires de la Communauté économique européenne. Mais pour notre pays, l'opération revêt une importance d'autant plus grande qu'elle est la première du genre entreprise, le dernier recensement industriel ayant été effectué — année pour année — exactement il y a un siècle, en 1863. Si l'on a peine à imaginer qu'un tel inventaire du potentiel économique n'ait pas lieu au moins tous les quinze ans, il ne faut pas oublier que les guerres successives, qui chaque fois ont détruit nombre de nos grandes entreprises, ont aussi rendu malaisé le recensement. Celui-ci apparaît aujourd'hui à chacun de nous comme la base indispensable à partir de laquelle, sortant des approximations et des supputations, le Plan disposera des données fondamentales pour élaborer une programmation reposant désormais sur des éléments plus certains.

#### A. — *Le recensement industriel : une opération en deux temps.*

Prescrit par les décrets des 20 juin 1961 et 23 mai 1962, préparé par un Comité national et exécuté par l'Institut national de la statistique et des études économiques, ce recensement se présente en deux phases bien distinctes :

— *première phase* : le prérecensement est destiné à fournir, pour chaque établissement, toutes les activités exercées qui vont

faire l'objet, dans la deuxième phase, d'une enquête par questionnaires « spécifiques ». Aucun autre moyen que le « prérecensement » ne pouvait permettre d'obtenir ces renseignements. Le fichier de l'I. N. S. E. E., en particulier, n'enregistre que l'activité principale.

Le prérecensement a débuté le 15 octobre 1962. Il est pratiquement achevé : la quasi-totalité des questionnaires a été collectée.

— *deuxième phase* : le recensement aura lieu de mars à juillet 1963 et portera sur des données relatives à l'année 1962. Son champ s'étend à l'ensemble des activités industrielles ainsi qu'aux commerces dits « interindustriels ».

L'enquête se fait par questionnaires individuels, envoyés et collectés par les directions régionales de l'I. N. S. E. E. Toutes les entreprises à établissements multiples, toutes les entreprises à établissement unique occupant plus de *cinq* salariés et un échantillon au dixième environ des entreprises à établissement unique occupant moins de six salariés participeront au recensement.

Au total, 250.000 établissements environ seront interrogés.

On prévoit l'utilisation d'enquêteurs contrôleurs pour la collecte des questionnaires que les industriels n'auraient pas renvoyés par la poste après le deuxième rappel.

Une vérification très approfondie des réponses sera nécessaire en vue d'assurer la qualité des résultats. Pour ce travail très délicat des techniciens seront recrutés spécialement.

On attend de ce recensement une « base statistique », c'est-à-dire un ensemble homogène et cohérent d'informations chiffrées sur l'économie industrielle française que le programme des enquêtes périodiques ne peut donner.

Il doit, en particulier, fournir pour 1962 les éléments du tableau de l'économie industrielle pour l'établissement duquel les informations ont été, jusqu'à présent, très incomplètes, obligeant les Comptes nationaux à travailler à un niveau trop global.

Enfin, pour répondre aux besoins du Commissariat général du Plan, le recensement fournira, par région de programme, des données dont l'absence constitue actuellement une grave lacune.

Signalons, en outre, qu'un recensement des entreprises commerciales pourrait avoir lieu en 1965. Au début de 1962, un bureau central de statistiques commerciales a été créé auprès de la direc-

tion des affaires commerciales avec mission d'améliorer les statistiques commerciales dans les domaines ci-après :

1° Evolution de l'activité commerciale par branche et par région ;

2° Structure de l'appareil commercial et évolution des formes modernes de distribution ;

3° Préparation du recensement des entreprises commerciales qui ferait suite au recensement industriel de 1963 et pourrait intervenir en 1965.

En 1962, ce service a bénéficié, indépendamment de crédits de l'Administration centrale, d'un crédit exceptionnel de 200.000 F.

#### B. — *Recensement général des transports en septembre 1963*

Le recensement général des transports est prévu pour septembre 1963.

Les 700.000 F inscrits au budget doivent permettre l'exécution des tâches suivantes :

1° Mise à jour du fichier des établissements en ce qui concerne les entreprises ou établissements ayant une activité de transporteur ou d'auxiliaire de transports ;

2° Confection des listes d'établissements et d'entreprises soumis au recensement ;

3° Confection, impression et mise en place des questionnaires généraux et spécifiques ;

4° Vérification des questionnaires en retour et rappel pour les entreprises défailtantes ;

5° Début des opérations de dépouillement.

La fin de ces opérations, ainsi que l'exploitation et la publication des résultats du recensement, est prévue en 1964.

#### 2° LES INVESTISSEMENTS STATISTIQUES

Un groupe de travail « statistiques », relevant de la Commission de l'Economie générale et du Financement, a été créé au Plan en mai 1961.

Ce groupe de travail a pour mission d'élaborer un programme d'investissements statistiques propre à satisfaire les besoins fondamentaux du Plan en matière d'information démographique et écono-

mique tant pour la préparation des plans que pour en suivre l'exécution.

Le groupe de travail a arrêté en avril 1962 le programme d'investissements statistiques à réaliser en 1963.

Les crédits prévus à ce titre en 1963 (3.075.000 F) permettront en particulier les travaux suivants :

— mise en œuvre d'une enquête auprès des ménages sur l'emploi (25.000 ménages) ;

— mise en œuvre d'une très importante enquête sur les budgets de famille (20.000 ménages) ;

— mise en œuvre ou dépouillement de deux enquêtes intéressantes chacune 10.000 ménages environ portant sur des consommations particulières (ameublement et équipement ménager ; articles textiles) ;

— sensible extension du dépouillement des déclarations annuelles des salaires payés par les employeurs dits états « 1024 » (dans le cadre d'une amélioration des informations sur les revenus) ;

Cette énumération ne donne qu'une idée très partielle des tâches auxquelles l'I. N. S. E. E. doit faire face pour rassembler les bases d'information du Plan. En fait, tous les travaux de l'I. N. S. E. E. sont plus ou moins infléchis pour tenir compte des demandes du Plan, et sans avoir encore abouti sur aucun point à des résultats pleinement satisfaisants à cet égard. Les investissements statistiques sont en effet de réalisation très lente, de sorte que le développement de l'information ne peut dépasser sans inconvénient une vitesse optimale de croissance, laquelle reste d'ailleurs plus faible qu'il ne serait souhaitable pour la sécurité de la politique économique.

### **III. — L'action des Pouvoirs publics sur la distribution commerciale.**

#### **1° L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES AFFAIRES COMMERCIALES**

L'action des Pouvoirs publics sur la distribution commerciale revêt diverses formes. Elle s'exerce essentiellement à partir de la Direction des Affaires commerciales.

Il appartient à l'administration de tutelle du commerce de créer les conditions nécessaires à l'adaptation de la distribution aux techniques modernes et aux besoins actuels de l'économie, et ceci dans l'optique du Marché commun et dans le cadre d'une politique d'ex-

pansion que le Ministre des Finances et des Affaires économiques vient de définir à nouveau devant l'Assemblée Nationale.

- Adapter la distribution aux techniques modernes ;
- stimuler la modernisation ;
- favoriser la formation de professionnels plus capables ;
- aider par le crédit les entreprises les plus dynamiques ;
- créer les infrastructures nécessaires à l'établissement d'échanges économiques rationnels ;
- maintenir la concurrence en réglementant les pratiques abusives ;
- lutter à la fois contre les tendances de monopole et contre l'émiettement des entreprises,

telles sont les tâches essentielles de la Direction des Affaires commerciales

#### A. — *Les actions menées en 1962.*

S'inspirant de ces objectifs permanents, la Direction des Affaires commerciales s'est efforcée de donner une base plus scientifique à la politique commerciale et à la gestion des entreprises en partant de la constatation que pour sa promotion le commerce français manquait gravement de techniciens capables et souffrait dans son ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler « un sous-développement intellectuel ».

Voilà pourquoi, sur la base des recommandations du IV<sup>e</sup> Plan, les actions ci-après ont été menées en 1962 :

a) *Création et équipement d'un bureau central des statistiques commerciales* en vue de grouper en liaison avec l'I. N. S. E. E. les statistiques commerciales des différents organismes publics.

b) *Préparation des travaux d'une commission des comptes commerciaux de la Nation* qui siégera début 1963 et dont l'objet sera d'établir avec le plus de précision possible la valeur ajoutée à la production nationale par le commerce au sens le plus large. Ainsi seront rassemblés les éléments permettant de mieux aborder les problèmes commerciaux à définir dans le prochain Plan et de rendre possible une politique économique plus sélective ;

c) *Développement de la recherche commerciale fondamentale et appliquée* en liaison avec l'Université et les différents instituts ou organismes de recherche, avec établissement d'un programme annuel de recherches ;

d) Développement notable de *l'aide technique aux commerçants* et réforme de l'enseignement commercial ;

e) Mise en route de la partie « commerce » des plans d'action régionale par une vaste enquête en vue de pousser plus avant les études d'économie régionale et de mieux connaître les problèmes locaux du commerce français.

### B. — *L'œuvre législative et réglementaire.*

A une réglementation plus sévère de la pratique des ventes avec primes est venu s'ajouter le décret n° 62-1463 du 26 novembre 1962 qui a permis de mettre fin aux fausses liquidations de stocks et aux soldes fictifs. Parmi les projets de loi en préparation il faut signaler la *réglementation des ventes à crédit*, la refonte des textes portant sur les labels, l'établissement d'une procédure permettant d'arrêter rapidement les actes de concurrence déloyale et un assouplissement des textes en vigueur en vue de faciliter la déspecialisation du commerce de détail. Deux projets de décrets concernent les agents immobiliers et la délivrance des cartes professionnelles des voyageurs, représentants et placiers.

Soulignons particulièrement un projet de texte visant à réglementer plus sévèrement les foires-expositions et les salons afin d'éviter leur prolifération et de favoriser la tenue de quelques grandes manifestations capables de supporter la comparaison avec celles des pays voisins. On notera enfin la liquidation de la section française de l'exposition de Bruxelles.

### C. — *Contribution au développement de l'infrastructure nécessaire au commerce moderne.*

#### a) Le développement du crédit.

Dans le domaine de l'infrastructure nécessaire au commerce moderne, le crédit au commerce a été développé de façon notable, principalement au bénéfice des entreprises dynamiques, de la coopération commerciale, de l'équipement des commerces de gros et de détail en matériel frigorifique, en tenant compte des nouvelles habitudes de consommation et de l'avance prise par d'autres pays européens en matière de chaînes alimentaires du froid.

La direction a suscité la création d'une société à forme coopérative en vue de hâter l'équipement des points de vente et à cet effet d'orienter les commandes d'appareils, de les grouper et, le cas échéant, de consentir des crédits aux candidats acheteurs.

b) La réalisation des marchés d'intérêt national.

L'action la plus considérable a été la mise en place des marchés d'intérêt national qui pose des problèmes financiers, techniques et juridiques délicats.

Ont été ouverts au cours de l'année les marchés d'intérêt national de Montpellier, Agen et Montauban.

Ont été activés les travaux concernant Bordeaux, Toulouse et Grenoble.

La procédure de classement de huit marchés a été engagée. Elle a abouti pour les places suivantes :

Bordeaux, décret du 7 novembre 1962.

Strasbourg, décret du 7 novembre 1962.

Angers, décret du 26 novembre 1962.

Les commissaires du Gouvernement en ont été nommés le 26 novembre 1962.

Pour la plupart des autres places retenues au Plan, les études préliminaires sont achevées et les travaux commencés.

*Le marché de Rungis* a été classé d'intérêt national par décret du 13 juillet 1962, complété par un arrêté du 10 novembre 1962 fixant la liste des produits admis sur le marché. Les problèmes techniques, tels que la desserte ferroviaire des marchés et ses raccordements routiers, ont reçu des solutions définitives. La procédure de déclaration d'utilité publique a été engagée et une solution est intervenue en ce qui concerne la propriété des terrains. De plus, des propositions ont été faites aux autres ministères intéressés en vue d'assurer le bon fonctionnement de la centrale des emballages.

*Le marché de la viande*, en particulier, a suscité des travaux importants, concrétisés dans l'élaboration du Plan d'équipement national des abattoirs ainsi que dans de nombreux projets et études tendant à la réforme des circuits de distribution de la viande.

On connaît l'objet des efforts particuliers tendant à assainir *le marché de la viande dans la région parisienne*.

*Au marché de la Villette*, de très nombreux travaux ont été menés en 1962, qui ont reçu l'approbation de la Direction. Celle-ci a aussi étudié une *réforme du marché du cuir* et les conditions de réinstallation des professionnels en cuirs et peaux bruts dans les nouveaux bâtiments de la Villette.

Par ailleurs, sur le plan des *fruits et légumes*, la Direction a provoqué toute une série d'expériences de promotion de ventes et étudié les mesures nécessaires à une normalisation de plus en plus urgente devant les perspectives offertes par le marché européen ; elle a facilité la création de circuits directs reliant des groupements de producteurs au commerce de détail ou à des groupements de consommateurs.

D. — *L'équipement commercial des nouveaux ensembles.*

Dans les *nouvelles agglomérations et les nouveaux ensembles d'habitations*, la Direction s'est préoccupée, opération après opération, de *l'équipement commercial des nouveaux ensembles*. Cette action, menée de concert avec le Ministère de la Construction, est particulièrement importante en raison du rythme actuel de logements bâtis. Si son premier objectif est de veiller à ce que la population nouvelle bénéficie d'un approvisionnement convenable dans toutes les branches, les autres ne sont pas moins importants : éviter que, par le jeu cumulé des attributions des locaux commerciaux et de l'application de la loi sur la propriété commerciale, les ensembles commerciaux neufs laissent se créer des situations de monopole ou de quasi-monopole, éviter aussi que les nouveaux commerçants soient incités à augmenter leurs prix pour compenser le versement de droits d'entrée élevés. Le projet de loi déposé par le Gouvernement en 1961, qui prévoyait le choix possible de la liberté contractuelle dans les nouveaux locaux commerciaux, n'ayant pas été discuté par le Parlement, la préoccupation principale de la Direction a été d'appliquer étroitement la circulaire du 24 août 1961, publiée conjointement avec le Ministère de la Construction, et qui avait prévu des règles assez précises auxquelles devaient se soumettre les constructeurs et les lotisseurs.

2° LA DISTRIBUTION COMMERCIALE

(Chapitres 44-80 nouveau, 44-81 nouveau, 44-82 nouveau.)

A. — *L'encouragement aux recherches dans le domaine commercial.*

Celui-ci a été réalisé sur divers plans moyennant un crédit de 300.000 francs mis à la disposition du Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur et devait contribuer à orienter les recherches, conformément aux recommandations du Commissariat au Plan.



Afin d'améliorer les connaissances statistiques, il a paru opportun de développer l'activité de trois organismes :

a) *L'Afresco* (Association française de recherches et d'études statistiques), qui, moyennant une subvention de 80.000 F, a pu entreprendre en province et à Paris, avec le concours de l'Université, une enquête originale sur la *répartition des points de vente*. Cette enquête a été effectuée dans six départements. Les résultats sont d'ores et déjà connus et publiés en ce qui concerne : le Calvados, la Meurthe-et-Moselle, la Seine-Maritime et quatre arrondissements de Paris.

L'Afresco, qui tient à jour un fichier des établissements par département et par branche d'activité, a également élaboré et publié une série d'études monographiques du plus haut intérêt (mutations de fonds de commerce, densité et répartition des salariés du commerce, évolution des commerces de gros de 1954 à 1961, effectifs des salariés du commerce en 1962, etc.).

b) *Le Centre d'études du Commerce* (C. E. C.), moyennant une subvention de 56.500 francs, a pu créer et développer un fichier central des centres commerciaux réalisés et en cours de réalisation qui sert de base aux activités du service d'urbanisme commercial du C. E. C. Le même centre a procédé à l'établissement de chiffres-mesures condensant les recherches effectuées dans diverses branches du commerce de gros et de détail et aboutissant à l'élaboration de rapports, dont certains sont déjà publiés.

c) *L'Institut français du libre service* (subvention de 35.000 francs) procède au recensement permanent des magasins, points de vente et rayons en libre service. A partir d'un fichier, cet institut a publié « *L'Annuaire du libre service 1962* ».

## B. — *L'urbanisme moderne et ses exigences commerciales.*

L'urbanisme moderne et ses exigences commerciales font l'objet d'études techniques spécialisées et sont centrées sur le développement harmonieux des villes anciennes et de celles qui connaissent, avec le développement des nouveaux ensembles d'habitation, une expansion qui doit se faire rationnellement. Le Centre d'études du commerce apporte par ses études de très précieux conseils aux architectes urbanistes chargés des plans directeurs d'aménagement. Dans cet ordre, une radiographie des structures économique et démographique et de leurs possibilités d'évolution est indispensable, de même que la connaissance détaillée de l'appa-

reil commercial et de ses capacités d'absorption. Les renseignements tirés de ces études permettront de guider l'urbaniste dans ses dessins de voies de pénétration, d'aires de stationnement, dans ses réserves de terrains à usage commercial. De telles recherches sont effectuées par le C. E. C. à la demande des Chambres de Commerce intéressées. Le C. E. C. joue le rôle de maître d'œuvre et prend la responsabilité d'exécution. Une première étude a été rédigée sur le commerce à Metz. Quatre autres concernant les villes de Strasbourg, Thionville, Cernay et Narbonne sont en cours.

D'autres organismes et instituts sont chargés de l'étude des aspects psychologiques et sociologiques des processus de modernisation, tels l'Institut d'administration des entreprises de l'université d'Aix-Marseille ; le Centre d'observation économique de la Chambre de Commerce de Paris ; la Société auxiliaire d'étude pour le commerce et l'industrie qui a effectué une très intéressante enquête sur la recherche et l'orientation commerciale en Allemagne. Un premier rapport paraîtra début 1963.

C. — *L'assistance technique au commerce  
et l'enseignement commercial.*

a) *L'assistance technique.*

La formation de 200 assistants techniques du commerce en cinq ans avait été recommandée en 1960 par le groupe de travail constitué au Commissariat du Plan. Un crédit de 750.000 F a été inscrit pour 1962 et a permis de financer la première étape de ce programme, dont la réalisation a été confiée à un organisme nouveau : le Centre de formation des assistants techniques du Commerce et consultants commerciaux. Créé en 1961, il a contribué à la formation de trente-huit assistants techniques du commerce en 1961 et de trente-trois en 1962.

La vulgarisation des techniques modernes de commercialisation (crédit : 375.000 F) a été assurée par trois organismes appelés à diffuser le plus largement possible auprès des commerçants les techniques modernes d'organisation et de gestion des entreprises.

Les trois organismes subventionnés pour cette tâche sont :

- 1° Le Service interconsulaire du commerce et de la distribution (Sicod) ;
- 2° Le Centre d'études du commerce ;
- 3° L'Institut français du libre service.

Ces trois organismes spécialisés chacun dans des actions différentes ont tenté par des journées d'information, des feuillets d'information technique, un cours de perfectionnement commercial par correspondance ou encore par l'organisation d'un service de documentation, l'édition de brochures techniques et même d'un film sur l'urbanisme commercial, de vulgariser auprès du commerce et à son profit les données scientifiques ou expérimentales nouvelles en matière commerciale.

Enfin l'aide de l'Etat (240.000 F) est allée aux organisations professionnelles ou interprofessionnelles qui se proposent de développer la productivité commerciale sous toutes ses formes et de participer à un effort de rénovation des méthodes de gestion des établissements que dirigent leurs adhérents.

#### b) Développement de l'enseignement commercial.

Un important besoin de perfectionnement professionnel dans toutes les branches s'étant avéré indispensable depuis plusieurs années, une série d'écoles spécialisées ont vu le jour :

En 1961, l'Ecole du commerce de détail textile de Colmar et l'Ecole interprofessionnelle des commerces de détail de Clermont-Ferrand.

A l'initiative des Chambres de Commerce intéressées, quatre autres établissements ont été créés :

- Ecole des commerces de l'alimentation de Rouen ;
- Ecole supérieure du commerce de l'alimentation de Strasbourg ;
- Ecole du commerce de détail de Nantes ;
- Centre d'études de gestion commerciale de Marseille.

Pour chacune de ces créations, le Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur était intervenu avec une subvention de « démarrage » de l'ordre de 50.000 F.

Un crédit de 495.000 F constitue la dotation pour le développement de l'enseignement de la gestion commerciale diffusé au niveau de l'enseignement technique, où une aide permanente est apportée au Centre de recherches de productivité de l'enseignement technique. Cet organisme fonctionnant auprès du Ministère de l'Education nationale permet au personnel enseignant de s'informer des

méthodes nouvelles de gestion des entreprises commerciales par l'organisation de sessions, conférences, journées d'informations, stages, etc.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il s'agit de développer les enseignements commerciaux dispensés dans les Instituts d'administration des entreprises, tels ceux d'Aix-Marseille, Bordeaux et Rennes. Une étude entreprise par la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris tend à rechercher une meilleure adaptation de l'enseignement commercial aux besoins nouveaux des entreprises.

c) L'utilisation des crédits.

L'aide de l'Etat consentie ainsi dans les divers domaines de l'assistance technique et de l'enseignement commercial a été utilisée en 1962 de la manière suivante :

**Assistance technique au commerce.**

Formation d'assistants techniques du commerce.....	750.000 F.
Vulgarisation des techniques modernes de commercialisation :	
S. I. C. O. D.....	125.000
Centre d'études du commerce.....	183.000
Institut français du libre service.....	25.000
Edition du rapport de la Commission de modernisation du commerce du Commissariat général du Plan .....	41.500
Aide aux organisations professionnelles :	
Groupement des confectionneurs et chemisiers détaillants .....	10.000
Groupement l'Elite (Horlogerie-bijouterie).....	14.000
Centre d'études de la confiserie.....	24.000
Centre de productivité de la teinturerie.....	30.000
Centre de productivité de l'épicerie en gros.....	25.000
Association pour le développement de la formation professionnelle dans les commerces de gros.....	12.000
Comité de coordination des associations volontaires verticales en quincaillerie.....	125.000

**Enseignement commercial.**

Création d'écoles spécialisées :

Ecole du commerce de l'alimentation de Rouen . . . . .	50.000 F.
Ecole supérieure des commerces de l'alimentation, Strasbourg . . . . .	50.000
Ecole du commerce de détail de Nantes . . . . .	50.000
Centre d'études de gestion commerciale de Marseille . . . . .	10.000
Cours de vente de la Chambre syndicale nationale de la représentation commerciale . . . . .	30.000

Développement de l'enseignement de la gestion commerciale :

Enseignement technique (C. E. R. P. E. T.) . . . . . 230.000

Instituts d'administration des entreprises :

— d'Aix-Marseille . . . . .	65.000
— de Bordeaux . . . . .	67.000
— de Rennes . . . . .	50.700

Etude sur l'adaptation de l'enseignement commercial aux besoins des entreprises . . . . . 61.000

*D. — L'aide aux organisations de consommateurs.*

a) L'aide aux organisations de consommateurs (chapitre 44-81 nouveau) s'est traduite, en 1962, par un crédit de 300.000 F reconduit en 1963.

Les principaux bénéficiaires ont été, en 1962 :

— Union fédérale de la consommation . . . . .	110.000 F.
— Organisation générale de la consommation . . . . .	80.000
— Union féminine civique et sociale . . . . .	35.000
— Fédération des familles de France . . . . .	20.000
— Association pour l'information en économie ménagère . . . . .	20.000
— Confédération nationale des associations populaires familiales . . . . .	25.000

b) La bourse des valeurs des produits alimentaires « Téléx-Consommateurs ».

Pour les émissions « Téléx-Consommateurs », un crédit de 550.000 F est prévu dans le budget de 1963. Son rôle vise, d'une part, à éduquer le consommateur pour l'amener à réfléchir et à acheter avec discernement, d'autre part, à informer le consommateur pour orienter ses achats suivant les disponibilités du marché, de façon à lui permettre d'acheter aux meilleurs prix en portant son choix sur les produits abondants.

Le premier but tend à familiariser les consommateurs avec les différentes espèces, qualités et utilisations des produits agricoles et alimentaires. Le second coïncide très souvent avec les intérêts des producteurs, son rôle essentiel étant d'assurer un certain équilibre entre la demande et l'offre.

L'efficacité du Téléx-Consommateurs doit donc être appréciée au double point de vue :

— de son *effet sur le pouvoir d'achat* : en indiquant chaque jour les meilleurs prix des produits les plus accessibles, il permet de réduire les dépenses journalières au strict minimum ;

— de son effet sur l'équilibre de la demande et de l'offre.

Quotidiennement, grâce aux informations provenant de différentes sources, tant administratives que professionnelles, les achats sont orientés vers les produits les plus abondants sur le marché. Il est difficile de mesurer cet effet journalier, mais dans le domaine des fruits frais, des poissons, de la viande fraîche, le « Téléx-Consommateurs » a été utilisé à plusieurs reprises pour venir en aide aux producteurs agricoles ou aux pêcheurs par des campagnes promotionnelles en vue de désengorger un marché brusquement inondé par une production pléthorique.

#### Comment travaille « Téléx-Consommateurs ».

Chaque matin, ce service reçoit :

De 300 *correspondantes bénévoles*, choisies parmi des ménagères particulièrement averties sur le double plan des prix et de la qualité, la liste de ce qu'elles ont acheté, en situant le quartier, la qualité et le prix ;

De différentes régions productrices, « l'état des ressources » des grands centres comme Paris, Lyon, Bordeaux, Lille, Grenoble, les cours de gros pratiqués le matin même ;

Les cours enregistrés par les services de la Direction des Prix ;

Les prix relevés par des enquêteurs spécialisés sur différents marchés, et par les Syndicats des bouchers, des poissonniers et des revendeurs de fruits et légumes qui ont consenti à « travailler » avec « Téléx-Consommateurs » pour le bien commun.

Tout comme à la Bourse des valeurs, les renseignements ainsi obtenus sont immédiatement diffusés : par la radio (France II) ; par la télévision et à S. V. P. sur simple demande téléphonique. On indique les produits en hausse ou se raréfiant, donc qu'il serait sage de délaissier au profit de ceux de saison produits en suffisance et offerts à des prix intéressants.

En outre, une fois par semaine, le lundi, à la télévision, une émission spéciale, « Jeanne achète », fait vivre à la téléspectatrice les aventures d'une jeune ménagère avec les conclusions qu'elle en tire.

### 3° LA PROGRESSION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR COMMERCIAL

L'adaptation du commerce aux exigences de l'économie moderne, qui conditionne l'abaissement du coût de la distribution, implique des investissements considérables ainsi que l'ont fait ressortir les travaux du IV<sup>e</sup> Plan.

La Commission de modernisation et d'équipement du commerce a en effet évalué à 2.800 millions de francs le montant des crédits qui seraient nécessaires au financement des investissements commerciaux en 1965.

Les tableaux ci-joints permettent de se rendre compte de l'importance de l'effort accompli au cours des dernières années dans le domaine du crédit.

**Crédits accordés au commerce en 1960 et 1961.**

	NOMBRE DE DOSSIERS		AUGMEN- TATION
	1960.	1961.	
Sociétés de caution mutuelle.....	2.643	2.982	+ 12 %
Crédit hôtelier.....	1.096	1.340	+ 22 %
Crédit national.....	30	57	+ 90 %
Crédit coopératif.....	117	191	+ 63 %
<b>Total .....</b>	<b>3.886</b>	<b>4.570</b>	<b>+ 18,9 %</b>

  

	CREDITS ACCORDES		AUGMEN- TATION
	1960.	1961.	
	(En millions de francs.)		
Sociétés de caution mutuelle.....	70.147	90.320	+ 29 %
Crédit hôtelier.....	40.305	57.402	+ 42 %
Crédit national.....	42.820	59.027	+ 38 %
Crédit coopératif.....	15.020	29.090	+ 94 %
<b>Total .....</b>	<b>168.292</b>	<b>235.839</b>	<b>+ 38 %</b>

En outre, les « Grands magasins et commerces divers » ont pu se procurer en 1961 sur le marché financier 174,3 millions de francs (contre 120 en 1960).

Enfin, le commerce a participé en 1961 pour un montant de 24,5 millions de francs à des emprunts de sociétés de développement régional.



**Evolution des crédits accordés au commerce depuis 1954.**

(En francs.)

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1 <sup>er</sup> semestre. 1962
Société Caution Mutuelle (S. C. M.).....	»	6.000.000	20.000.000	40.420.000	8.750.000	40.750.820	70.146.545	90.319.767	61.828.557
Caisse Crédit Hôtelier In- dustriel et Commercial (C. C. H. I. C.).	2.431.500	3.674.770	11.000.000	13.060.000	12.220.000	15.180.000	40.305.690	57.402.389	34.265.000
Caisse centrale du Crédit Coopératif (C. C. C. C.)....	747.200	3.873.100	9.111.300	5.376.500	6.000.000	8.699.000	15.020.000	29.090.000	26.313.000
Crédit National.	»	»	»	»	6.397.000	6.900.000	42.820.000	59.027.000	»
Participation du commerce à des emprunts de sociétés de développement régional .....	»	»	»	»	»	»	»	24.500.000	»

**IV. — L'évolution des prix et du pouvoir d'achat  
depuis l'automne 1961.**

1° L'ÉVOLUTION DES PRIX

L'évolution des prix depuis l'automne 1961 est caractérisée par une faible variation des prix de gros et par une augmentation plus importante des prix de détail.

La comparaison des indices de la période septembre, octobre, novembre 1961 et de la même période de 1962 fait en effet apparaître une variation :

- + 1,1 % de l'indice général des prix de gros ;
- + 4,7 % de l'indice des 250 articles (indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne).

En ce qui concerne les prix de gros, dont la progression avait été de l'ordre de 3,3 % de l'automne 1960 à l'automne 1961, il convient de noter que la stabilité des tarifs de l'énergie et la baisse des prix de certains combustibles ont largement atténué la faible augmentation des produits industriels, dont le pourcentage est de 1 % pour la période qui va de novembre 1961 à novembre 1962.

L'évolution de l'indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne de septembre 1961 à novembre 1962 appelle, en revanche, un examen plus attentif.

L'indice d'ensemble est passé de 134,9 en septembre 1961 à 143,9 en novembre 1962. Ce mouvement s'explique en majeure partie par la hausse des prix des produits alimentaires, qui occupent, comme on le sait, une place importante dans l'indice.

De novembre 1961 à novembre 1962, on observe, en effet, les pourcentages d'augmentation suivants :

- + 5,6 % pour les produits alimentaires ;
- + 4,8 % pour les services ;
- + 2,5 % pour les produits manufacturés.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que, de la campagne 1960-1961 à la campagne 1961-1962, les prix agricoles à la production ont progressé en moyenne de 6,7 %. De même, le mouvement normal des prix des produits alimentaires a été affecté l'été dernier par la sécheresse, qui a notamment conduit à relever le prix du lait et, tout récemment, par la rigueur du froid. On notera en dernier lieu que le rythme d'augmentation des prix des produits manufacturés, moins préoccupant que celui constaté pour les services, paraît s'être quelque peu ralenti en 1962 par rapport à 1961.

Ainsi qu'il a été précisé dans le rapport économique et financier du projet de loi de finances pour 1963, la politique du Gouvernement en matière de prix tend à renforcer l'action de stabilisation déjà entreprise en de nombreux domaines : la stabilité des prix demeure en effet la condition rigoureuse du succès de la politique d'expansion.

Or, selon les Comptes prévisionnels de la Nation pour 1962 et les principales hypothèses économiques pour 1963 (document annexé au Rapport économique et financier) :

« En 1963, les prix industriels devraient rester assez stables, compte tenu des hypothèses faites par ailleurs sur l'expansion, le taux des salaires et les revenus des entreprises. On prévoit cependant une hausse de l'ordre de 2 à 3% dans les secteurs de la mécanique et du bâtiment.

« En ce qui concerne les services, le relèvement des tarifs marchandises et voyageurs de la S. N. C. F., intervenu en 1961, se traduit en 1962 par une augmentation des prix des transports terrestres de près de 4 %.

« L'ensemble des prix des autres services s'accroîtrait environ de 7 %, par suite de l'augmentation très sensible des prix des services de santé (prix de journée des hôpitaux) et du logement (loyers).

« En 1963, la hausse se poursuivra par application de la législation sur les loyers, mais devrait être beaucoup plus modérée qu'en 1962 sur les services de santé. »

Ce même document précise, dans sa conclusion, que « la réalisation de l'hypothèse de prix avancée pour 1963, *hausse de 2 % environ*, dépend de la manière dont l'offre répondra à la pression d'une demande vigoureusement stimulée par la consommation. Si, dans l'ensemble, les capacités de production doivent permettre de faire face à cette demande, on ne peut exclure l'apparition de tensions dans des secteurs particuliers (terrains, logements, fonds de commerce, etc.) où les ressources des rapatriés auront tendance à se porter.

« En sens inverse, le facteur de hausse des prix, qui réside dans l'augmentation excessive des salaires, pourrait se trouver modéré par le relâchement des tensions existant actuellement sur le marché du travail. »

On comprend, dans ces conditions, que les comptes prévisionnels de la Nation soulignent eux-mêmes (p. 14) la fragilité de l'hypothèse de hausse des prix retenue pour 1963 de la façon suivante :

« L'hypothèse avancée pour 1963, suivant laquelle le niveau des prix à la consommation serait, en moyenne, supérieur de deux points seulement à la moyenne de 1962, suppose qu'une action vigilante s'oppose aux tendances à la hausse des prix que semble comporter la situation française et que, par ailleurs, des récoltes satisfaisantes éviteront en moyenne toute progression brutale des prix des produits alimentaires.

« En ce qui concerne les produits industriels non alimentaires, l'hypothèse posée est celle d'une très légère hausse moyenne.

« Seuls les prix des services subiraient une hausse assez forte au cours de l'année 1963, en raison notamment de la hausse régulière des loyers, qui résulte en grande partie de la législation. »

Il apparaît donc que la stabilité des prix sera très difficile à maintenir en 1963 et les experts gouvernementaux mesurent cette difficulté. Sans doute, les prix des produits industriels, toujours soumis à une vive concurrence internationale, ne devraient pas s'élever beaucoup et les baisses pourraient, dans certains cas, compenser les hausses.

Ainsi, le relèvement du prix de l'acier trouve, dans une certaine mesure, sa compensation dans la baisse du prix de certains produits pétroliers, tandis que, dans le même temps, on a observé

une hausse du prix des automobiles et une diminution de celui des réfrigérateurs. Enfin, les tarifs des frets maritimes semblent devoir rester bas en raison de l'abondance de bateaux.

Il n'en demeure pas moins certains facteurs de hausse prévisibles. En premier lieu, les hausses de salaires, dans la mesure où elles sont supérieures à l'accroissement de la productivité, entraînent une hausse du coût des produits, et si la concurrence oblige l'industrie à ne pas incorporer la totalité de ce facteur de hausse dans ses prix, il est un secteur, celui des services, où tout relèvement des rémunérations se traduit automatiquement par des augmentations de tarifs. La conjonction de la hausse des salaires et de la concurrence internationale entraîne, par ailleurs, une réduction des profits des entreprises, ce qui a pour conséquences une diminution d'investissements qui seraient indispensables au développement normal de l'activité économique du pays.

Enfin, les hausses de salaires consenties dans le secteur public posent d'ores et déjà, avec une acuité nouvelle, des problèmes aux entreprises nationalisées.

M. de Villoutreys a évoqué, dans son rapport sur le budget du Ministère de l'Industrie, la quasi-nécessité du relèvement des tarifs d'électricité. Il est certain que les tarifs de transport de la S. N. C. F., tant pour les personnes que pour les marchandises, ne pourront pas être durablement maintenus à leur niveau actuel et que le même problème se posera pour la Régie autonome des transports parisiens.

M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques a d'ailleurs mesuré les dangers de hausse des prix puisqu'il déclarait à l'Assemblée Nationale, le jeudi 17 janvier 1963 : « La hausse des prix est le problème numéro un de l'économie française. Dans le passé, les prix faisaient des sauts brusques qui ébranlaient tout notre édifice économique. Ils ont tendance maintenant à augmenter de façon faible mais continue. Ce dernier vestige des difficultés anciennes doit être éliminé car, par sa persistance, par sa sourde nocivité, cette dérive des prix est comme la leucémie de l'économie française. Passer de la typhoïde à la leucémie ne serait pas un progrès ».

Ainsi, bien que M. le Ministre des Finances ait débuté dans son exposé par une note optimiste en affirmant que l'expansion économique va plus vite que jamais et se poursuivra, il est amené à

rechercher les remèdes pour juguler la hausse des prix. Il constate bien que les prix industriels sont « verrouillés » par la concurrence internationale, mais que les prix à la consommation évoluent à l'intérieur des disponibilités financières individuelles. Or, la hausse des rémunérations a augmenté considérablement ces disponibilités.

Mais M. le Ministre des Finances n'a pas dit quelles solutions il pouvait apporter à la situation actuelle. Il se borne simplement à préconiser la modernisation de la distribution commerciale, action qui ne peut produire ses effets qu'à long terme.

*C'est pourquoi votre Commission des Affaires économiques et du Plan souhaiterait que M. Giscard d'Estaing précisât davantage devant le Sénat la politique qu'il entend mener dans le domaine des prix, secteur qui dépend maintenant totalement, et sans aucun intermédiaire, de lui-même.*

On peut d'ailleurs se demander si, dans l'économie moderne, une politique d'expansion n'entraîne pas automatiquement, même en période dite de stabilité, une hausse annuelle des prix de l'ordre de 2 à 3 %. On peut d'ailleurs observer que, depuis décembre 1958, c'est-à-dire depuis quatre ans, l'indice des prix des 250 articles est passé de 121 à 144,7 en décembre 1962, soit une hausse de 19,60 % en quatre ans et une moyenne annuelle de 4,90 %.

## 2° L'ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT

En face de l'évolution des prix, il est intéressant d'essayer d'examiner celle du pouvoir d'achat, c'est-à-dire l'évolution des salaires et des revenus depuis l'automne 1961.

Depuis cette époque, la progression des salaires s'est de nouveau accélérée, bien que le rythme antérieur ait été particulièrement élevé. D'après les statistiques du Ministère du Travail, le taux de salaire horaire a augmenté de 9,1 % du 1<sup>er</sup> octobre 1961 au 1<sup>er</sup> octobre 1962, contre 7,6 % entre le 1<sup>er</sup> octobre 1960 et le 1<sup>er</sup> octobre 1961.

Les statistiques fiscales corroborent ces indications : l'évolution du produit du versement forfaitaire de 5 %, qui est le meilleur indicateur des variations de la masse salariale, marque en effet une augmentation de 11,95 % (versements du secteur privé) pour les onze premiers mois de l'année 1962 par rapport à la période correspondante de l'année 1961.

Si l'on tient compte des autres éléments qui intéressent les salariés, tels que amélioration des prestations sociales (+ 15,8 % en 1962 par rapport à 1961), et allègements fiscaux, il y a tout lieu de penser que les revenus réels des salariés ont augmenté à un rythme supérieur à celui atteint en 1961.

La progression des autres catégories de revenus a également été sensible.

Au total, les ressources disponibles des ménages (après paiement des impôts et cotisations sociales et règlement de divers transferts) devraient en 1962 progresser de 11,9 % par rapport à 1961 (au lieu de 8 % en 1961 par rapport à 1960). Compte tenu des hausses de prix constatées à fin novembre 1962, les deux pourcentages s'élèvent progressivement à + 7,6 % en 1962 et + 4,4 % en 1961.

Enfin, même en tenant compte d'une augmentation de la population plus forte en 1962 par rapport à 1961, qu'en 1961 par rapport à 1960, l'accroissement des ressources disponibles par tête sera vraisemblablement plus important en 1962 qu'en 1961 : il atteindra un chiffre de l'ordre de 5,5 % au lieu de 3,5 %.

## V. — Les relations économiques extérieures.

### 1° LA SITUATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

#### A. — *Les indications des comptes prévisionnels de la nation pour 1962 et les perspectives de 1963.*

Les comptes prévisionnels de la nation annexés au Rapport économique et financier présentent les relations avec l'extérieur de la façon suivante :

« L'évolution du commerce extérieur de la France, tout en demeurant satisfaisante dans son ensemble, a été affectée en 1962 par l'évolution de la situation en Algérie. De ce fait, l'excédent de la balance commerciale avec les pays de la zone franc, qui était habituel depuis la fin de la guerre, fera place cette année à un déficit.

« En revanche, le développement rapide de nos échanges avec l'étranger se poursuit, ainsi que l'amélioration de notre situation nette.

« Les perspectives pour 1963 se présentent également sous un jour assez favorable ; tandis qu'une reprise de nos exportations vers l'outre-mer peut être attendue, il est vraisemblable que notre commerce avec l'étranger continuera à se développer, quoique à un rythme un peu ralenti.

« En 1962, les relations commerciales avec l'étranger semblent devoir se solder par un excédent supérieur à celui observé en 1961. Mais la répartition des échanges entre les diverses zones et les diverses catégories de produits n'évolue pas de la même manière que l'année précédente. »

Pour l'année 1963, la répartition par produits de nos échanges commerciaux différerait quelque peu de celle de 1962. Il est probable, en effet, que la croissance en pourcentage de nos achats de produits finis industriels se ralentira par suite de l'atténuation des effets des mesures de libération des échanges. Par contre, on devrait enregistrer une reprise de nos achats de matières premières et de demi-produits.

Quant à nos relations avec les pays de la zone franc, le trait le plus important de nos échanges avec ces pays est constitué par la très forte baisse des exportations vers l'Algérie qui atteindraient, pour l'ensemble de l'année, 65 % seulement de celles de l'année précédente. Les exportations vers la Tunisie et le Maroc seraient également en diminution (de l'ordre de 20 % pour l'ensemble de l'année), ce phénomène étant lié aux progrès de nos concurrents européens et à des difficultés économiques internes dans ces deux pays. Enfin, l'expansion de nos échanges avec les pays francophones d'Afrique noire et de Madagascar se poursuit à un rythme très modéré en raison de l'ouverture progressive de ces pays aux productions étrangères.

B. — *La situation effective de nos échanges commerciaux pour les dix premiers mois de l'année 1962.*

Nos échanges globaux progressent de 6 % (dans les deux sens et pour toutes zones), ce qui est comparable à 1961.

Toutefois, on note pour les dix mois comparés de 1961 et 1962 :

L'accélération du rythme de progression des importations :

Provenance étranger :

1961-1960 : + 7 %.

1962-1961 : + 11 %.

Provenance zone franc :

1961-1960 : + 5 %.

1962-1961 : + 7 %.

Le maintien approximatif de la progression des exportations sur l'étranger :

1961-1960 : + 11 %.

1962-1961 : + 10 %.

La poursuite de la baisse de nos exportations sur la zone franc :

1961-1960 : — 8 %.

1962-1961 : — 20 %.

La répartition de notre commerce extérieur entre pays étrangers et pays de la zone franc se trouve modifiée de façon profonde à l'exportation :

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1960	1961	10 mois 1962	1960	1961	10 mois 1962
Etranger . . . .	77 %	78 %	79 %	70 %	74 %	80 %
Zone franc ..	23 %	22 %	21 %	30 %	26 %	20 %

a) Analyse par zones géographiques.

Etranger :

*Importations.* — L'augmentation de nos importations en provenance de l'étranger (+ 11 %) est due aux pays européens, y compris les pays de l'Est. Nos achats aux pays de la C. E. E., qui représentent 42,6 % de nos importations (40,1 % en 1961), ont augmenté de 21 % contre 13 % en 1961. Nos achats aux pays de l'A.E.L.E. (1), qui représentent 13,9 % de nos importations (13 % en 1961), ont augmenté de 22 %. Enfin, nos achats aux pays de l'Est, qui représentent 3,5 % de nos importations, ont augmenté de 17,5 %.

La part des autres zones est, par contre, en baisse.

*Exportations.* — La répartition de nos exportations vers l'ensemble du Monde, excepté la zone franc, n'a que légèrement évolué par rapport aux années précédentes. La part de l'Europe (total Europe : 76,8 % de nos exportations sur l'étranger) augmente néanmoins grâce aux progrès de nos ventes sur des pays comme l'Espagne et la Finlande.

La part des autres zones se trouve à un niveau légèrement inférieur : les pays sous-développés ne représentent plus que 13 %

(1) Les Etats membres de l'Association Européenne de Libre Echange sont : la Grande-Bretagne, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse et le Portugal.



contre 16 % en 1960 (dans ces pays, le recul sur l'Asie est dans l'ensemble compensé par une amélioration sur l'Amérique latine).

La part relative de l'Amérique du Nord tombe à 8,4 % de nos exportations à l'étranger (9,4 % année 1960) et cependant nos ventes vers les U. S. A. augmentent de 8 %.

#### Zone franc :

*Importations.* -- Les importations en provenance de l'Algérie augmentent par rapport à l'ensemble de la zone franc grâce aux produits agricoles et surtout au pétrole (qui représente 40 % des exportations algériennes). L'amélioration de la situation agricole au Maroc favorise nos importations. Pour la Tunisie, la comparaison avec 1961 est faussée du fait que les relations économiques avec la France ont été pratiquement suspendues après l'affaire de Bizerte.

Le reste de la zone franc développe plus rapidement le volume de ses ventes en France que celui de ses achats.

Nos exportations vers l'Algérie n'ont cessé de se dégrader jusqu'en septembre, mais elles ont amorcé un sensible redressement en octobre et novembre. Le même phénomène s'est produit dans nos exportations vers le Maroc et la Tunisie mais le redressement sur ces deux pays s'est produit un peu plus tôt, vers le milieu de 1962. (Pour le premier semestre 1962, la baisse était respectivement de — 33, — 30 et — 16 %. Au dixième mois, elle est de — 38, — 24 et — 4 %.) On constate un léger progrès (+ 3 %) sur les autres pays de la zone franc.

Une analyse par produit permet enfin de constater que tous les secteurs sont en baisse, notamment les produits alimentaires de base, le coton, les machines, le matériel électrique et les automobiles.

A la fin d'octobre, on constate que nos échanges extérieurs présentent encore un certain nombre d'éléments favorables :

- équilibre de notre balance commerciale ;
- développement de nos ventes dans les pays industrialisés ;
- renforcement de la part des biens d'équipement dans la structure de notre commerce.

Néanmoins, l'accélération de nos importations est le fait majeur de ces dix derniers mois. Ce mouvement est plus nettement sensible pour les biens de consommation que pour les biens d'équipement.

C. — *Considérations sur l'équilibre du commerce extérieur de la France.*

Les vœux inclus dans les comptes prévisionnels de la nation pour 1962, annexés au rapport économique et financier, peuvent paraître d'un optimisme excessif à l'aube de l'année 1963. Certes, il faut bien considérer que ce document a été élaboré vraisemblablement au début du deuxième semestre de l'année 1962, à une époque où l'on ne pouvait que supputer l'évolution des six mois à venir.

Maintenant que l'on connaît à peu près intégralement les résultats des échanges commerciaux pour l'année 1962, on est amené à faire un certain nombre de constatations qui ne vont pas toutes dans la ligne des hypothèses antérieures.

L'équilibre commercial de la France sur l'extérieur s'est, en effet, modifié dans des proportions importantes. L'excédent des échanges de biens et de services était, en 1961, de 6,7 milliards de francs ; en 1962, il ne doit guère dépasser 3,4 milliards.

Par ailleurs, si l'on considère les résultats généraux (pays étrangers et zone franc) de la balance commerciale de la France, on observe que pendant une période assez longue qui s'est prolongée sensiblement jusqu'en février 1962, la France réalisait un excédent de 200 millions de francs par mois en moyenne de ses exportations sur ses importations, mais qu'ensuite il y a eu un déclin de cet excédent et qu'à partir du mois d'août le déficit s'est accru avec, cependant, une situation favorable en octobre.

Mais il est plus particulièrement intéressant d'analyser séparément, d'une part, les relations commerciales avec les pays étrangers ; d'autre part, celles avec les pays de la zone franc.

L'excédent réalisé par la France sur l'étranger est fortement en baisse en 1962 par rapport à 1961. Il faut souligner que cette baisse de l'excédent n'est pas imputable aux exportations. Celles-ci ont progressé d'une année à l'autre de 10 % environ et ce résultat a été obtenu malgré le fléchissement des exportations agricoles. *Par contre, en face de cet accroissement notable des exportations, la progression des importations a été encore beaucoup plus considérable. Elle atteint 14 % de l'exercice 1961 à l'exercice 1962.*

Or, si l'on envisage les perspectives d'équilibre extérieur français pour 1963, les importations ne devraient guère être ralenties si la conjoncture générale demeure, ce qui est prévu, expansionniste.

Les importations de produits industriels de production sont liées à l'activité industrielle. On ne peut donc supposer que l'activité industrielle conservera ce rythme et que les importations la concernant progresseront plus lentement. Quant aux importations de produits industriels de consommation, elles se sont accrues avec un régime de croisière de 50 % l'an, de 1959 à 1962, et si le mouvement s'est modéré l'an dernier, le rythme de croissance est encore supérieur à 40 % l'an. Cela signifie, en bref, que les importations de ces produits devraient progresser en 1963 de 12 à 14 %.

Par contre, les exportations risquent d'être freinées par le ralentissement de la croissance de l'économie occidentale.

On peut donc penser qu'il y aura, en 1963, détérioration des relations économiques avec l'étranger, c'est-à-dire déficit en termes de statistiques douanières, mais seulement réduction de l'excédent des échanges de biens et services en termes de comptabilité nationale, ces derniers continuant à apporter à la balance des paiements un excédent de recettes.

Pratiquement, les effets de la dévaluation de décembre 1958 ont été annulés par la hausse des prix qui est de l'ordre de 20 %. Toutefois, comme en quatre ans les prix et les coûts se sont également élevés dans les pays étrangers, il demeure une marge de compétitivité au profit des exportations françaises, variable, d'ailleurs, selon les secteurs ; toutefois, la France n'a plus une compétitivité telle que ses exportations puissent s'accroître rapidement sur les marchés étrangers.

Il semble qu'il soit, dès maintenant, urgent de se préoccuper de la compétitivité des entreprises françaises par rapport à celle des entreprises étrangères. Ainsi apparaît le lien étroit entre la politique économique intérieure et les relations extérieures. Elles forment un tout et la hausse des coûts de production, comme celle des prix à la consommation, peuvent, à terme, aboutir à un déséquilibre sérieux de notre balance commerciale.

## 2° OBSERVATIONS SUR CERTAINS ORGANISMES CONCOURANT A L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE A L'ÉTRANGER

Une série de subventions à divers organismes en France et à l'étranger tendent à favoriser d'une manière ou d'une autre l'expansion économique de notre pays. Il n'est pas inutile d'examiner les efforts tentés dans ce sens en situant l'importance des crédits accordés et le rôle des organismes appelés à s'en servir.

### A. — *Le Bureau international des Tarifs douaniers à Bruxelles.*

Doté d'une subvention de 42.900 francs, le Bureau international des Tarifs douaniers de Bruxelles a été créé en 1890, à la suite de la signature d'une Convention acceptée par 69 pays. Ce Bureau international a pour mission exclusive de centraliser et ensuite de diffuser les tarifs douaniers du monde. Un protocole en date du 16 décembre 1949 a fixé les nouvelles cotisations des pays adhérant à ladite Convention. La participation de la France a été fixée à 26.500 francs-or.

Le Bureau international de Bruxelles reçoit les 169 tarifs douaniers du monde entier et les modifications de ces tarifs, au fur et à mesure de leur mise en vigueur. L'ensemble des documents est traduit en cinq langues et les traductions imprimées en fascicules qui sont diffusées uniquement aux Administrations des 69 pays membres.

En France, ensuite, le Centre national du Commerce extérieur redistribue les fascicules aux ministères techniques, aux conseillers commerciaux en poste à l'étranger et renseigne utilement les exportateurs français sur le montant des taxations douanières en vigueur dans les différents pays.

### B. — *Le Bureau international des Expositions.*

Celui-ci, doté d'un crédit de 7.250 F, a été créé à Paris, avec siège à Paris, en vertu de l'application d'une convention signée le 22 novembre 1928. Il tient des réunions bisannuelles et est présidé par l'ancien ministre M. Baréty. La cotisation de la France, versée conjointement avec d'autres pays, tend à assurer le fonctionnement de cet organisme.

C. — *Le Comité permanent des Foires et Manifestations économiques à l'étranger.*

Le Comité permanent des Foires et Manifestations économiques à l'étranger, doté en 1963 comme en 1962 d'un crédit de 5.900.000 francs, a pour mission d'exécuter le programme annuel des *participations officielles* françaises à des foires internationales ainsi que de réaliser des semaines commerciales françaises à l'étranger et des expositions françaises (la principale de ces dernières ayant été celle de *Mexico* du 19 octobre au 4 novembre 1962. Pour 1963 est prévue, parmi les diverses manifestations commerciales, une seule exposition à *Montréal* du 11 au 27 octobre).

D. — *Les organismes d'expansion économique à l'étranger.*

Sous cette rubrique figure un crédit de 724.000 francs qui représente la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de quelques organismes dont l'activité essentielle est consacrée au développement de notre commerce extérieur :

a) Vingt-cinq Chambres de commerce françaises à l'étranger (288.126 francs) ;

b) L'Union des Chambres de commerce françaises à l'étranger (20.000 francs) ;

c) Les Comités spécialisés « Comité Franc-Dollar », « Comité Franc-Sterling », « Comité France-Europe de l'Est » (316.874 francs en 1962).

Les Comités Franc-Dollar et Franc-Sterling ont été respectivement créées en 1951 et 1954 dans le but d'associer plus étroitement les industriels et les organisations professionnelles à l'effort d'expansion économique animé par l'Administration. Les budgets sont alimentés conjointement et à parts égales par l'Administration et par le Conseil National du Patronat Français.

Le Comité Franc-Dollar, en plus de son bureau parisien, a une représentation à Washington où il travaille en étroite liaison avec l'Ambassade de France. Agissant en tant que Comité de liaison industriel franco-américain, il permet aux investisseurs américains d'entrer facilement en relation avec les Sociétés françaises. En 1962, le Comité a développé l'action entreprise depuis 1961 sur l'étude de la législation américaine des brevets et des licences. Il a commencé la rédaction d'un répertoire des Exportateurs français aux Etats-Unis qui devrait

paraître en 1963. Il a lancé un programme de propagande « antiprotectionniste » destiné à mieux faire connaître dans les milieux officiels, industriels et syndicalistes américains le point de vue de l'industrie française sur les différents problèmes de politique commerciale soulevés par les échanges entre les U. S. A. et les pays d'Europe occidentale.

Quant au *Comité Franc-Sterling*, outre ses activités propres, il a mené une étude approfondie des marchés du Sud-Est asiatique par l'envoi d'une mission qui a séjourné trois mois dans ses régions. Pour 1963, ce Comité prête son concours à la préparation de la Foire internationale de Sidney (Juillet 1963).

E. — *Activité accrue du Centre national  
du Commerce extérieur.*

Au chapitre 44-84 on trouve affecté au Centre national du Commerce extérieur des crédits majorés de 1.857.600 F.

Cette augmentation de la subvention accordée au Centre national du Commerce extérieur s'explique par l'accroissement des ventes françaises à l'étranger, par le grand nombre de nouveaux exportateurs souvent inexpérimentés et aussi la nécessité d'intensifier les actions de prospection poursuivies depuis plusieurs années. Pour atteindre les objectifs fixés par le IV<sup>e</sup> Plan, il convient d'apporter le maximum de valeur ajoutée aux produits exportés en développant les ventes de produits finis ou très élaborés, d'accroître sensiblement le nombre de firmes exportatrices et d'atteindre un certain nombre de zones où les produits français ne représentent qu'un pourcentage négligeable des importations qui y sont effectuées.

Ces considérations justifient une augmentation des crédits accordés à l'expansion économique, et qui vont davantage aux moyens modernes de la propagande (films techniques, bandes incorporées dans les actualités étrangères, journées d'information technique à l'étranger) qu'aux dépenses de fonctionnement.

Il n'est pas exclu, dans le cadre d'une meilleure coordination, qu'une prochaine réforme amène une association plus étroite du Comité permanent des Foires à l'étranger avec le Centre national du Commerce extérieur, en vue notamment de dégager certaines réductions sur les charges d'exploitation de ces deux organismes. Mais une mesure de cet ordre n'est encore qu'à l'étude.

### Conclusion.

Votre Rapporteur, qui n'est pas un « spécialiste du doute », ne peut que souligner, en premier lieu, l'inefficacité de la politique dite de stabilité en ce qui concerne les *prix à la consommation qui ont augmenté de près de 20 % (exactement 19,58 %) depuis décembre 1958*. Cette constatation est d'ailleurs faite par M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques qui, à l'Assemblée Nationale, a rappelé, le 17 janvier 1963, que le problème des prix était le problème numéro un de l'économie française. Indépendamment de ses conséquences sur le plan intérieur, cette hausse réduit la compétitivité de la France sur les marchés extérieurs dans la mesure où, à l'étranger, les prix montent moins qu'en France. Or, c'est bien le cas puisque, sur la base 100 en 1958, l'indice des prix à la consommation était, au milieu de 1962, à 104 en Belgique, 105 aux Etats-Unis, 108 en Suisse et aux Pays-Bas, 109 en Italie, 110 en Allemagne, 111 en Grande-Bretagne et 119 en France. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, qu'une étude récente ait indiqué que, de 1959 à 1962, la France était à la tête des grands pays industrialisés en ce qui concerne la dépréciation du pouvoir d'achat intérieur des monnaies. Cette dépréciation témoigne d'une pression persistante des disponibilités monétaires. M. Giscard d'Estaing a qualifié cette situation de « marché de vendeurs dans lequel des glissements et des dérapages de prix sont possibles, à moins que ne s'exerce une surveillance attentive ».

C'est une raison pour votre Commission des Affaires économiques et du Plan de demander au Gouvernement de renforcer les moyens d'information, d'éducation et de défense du consommateur. Jusqu'alors, ces moyens sont très faibles. Nous les avons évoqués à propos du chapitre 44-81. Une dotation de 300.000 francs est partagée entre six organisations dont la plus largement dotée reçoit 110.000 francs. Ces moyens ne sont pas à l'échelle de la distribution commerciale moderne.

Par ailleurs, en ce qui concerne le commerce extérieur, tout en soulignant le maintien de la croissance rapide des exportations, votre Commission tient à marquer son inquiétude devant la *croissance encore plus rapide des importations*. Et, en prévision

de difficultés plus grandes pour équilibrer la balance commerciale, votre Rapporteur suggère à M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques d'examiner s'il est bon que l'action des pouvoirs publics dans le domaine des relations économiques extérieures soit fragmentée entre deux directions de son Ministère, la Direction des Finances extérieures et celle des Relations économiques extérieures (sans parler des services propres à chaque département ministériel économique) et deux organismes para-administratifs : le Centre national du Commerce extérieur et le Comité permanent des Foires à l'Etranger.

En outre, restant dans le domaine des réorganisations administratives, votre Commission a observé que « l'unité du Ministère des Finances et des Affaires économiques » consacrée (dit une réponse dudit Ministère à une question de votre Rapporteur) par la fusion des sections II — Services financiers — et III — Affaires économiques — du budget de ce Ministère, ne paraît pas coïncider avec les projets de réforme de l'Etat tels qu'ils nous sont connus par la presse (1), qui dissocient nettement les Finances des Affaires économiques.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption des dispositions du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques (II. — Services financiers) qu'elle a examinées.

---

(1) Cf. *L'Aurore* du 21 janvier 1963, page 9.



## ANNEXE I

## Indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne.

(250 articles.)

(Base 100 du 1<sup>er</sup> juillet 1956 au 30 juin 1957.)

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1957 .....	»	»	»	»	»	»	102,2	103,4	104,7	106,3	108,8	111,1
1958 .....	114,9	116,2	117,7	118,7	118,9	119,4	119,8	120,1	120,6	121	120,7	121
1959 .....	124	125,7	125,4	125,4	124,6	124,9	125,3	125,9	126,5	127,6	128,4	128,4
1960 .....	130,1	130,4	130,4	130,6	130,3	130,2	130,7	131,9	132,1	132,3	132,7	133
1961 .....	133,1	133,2	133,1	133	132,7	132,4	133,4	134,2	134,9	136,4	137,8	138,3
1962 .....	139,2	139	139,7	139,8	140,6	141,1	141,8	141,5	142	142,6	143,9	144,7

## ANNEXE II

## Indice des prix de détail sur lequel est indexé le S. M. I. G.

(179 articles.)

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1957 .....	»	»	»	»	»	»	100	101	101,96	103,22	105,44	107,37
1958 .....	109,71	110,47	111,39	112,35	112,57	112,84	113,14	113,49	113,72	113,89	113,34	113,65
1959 .....	117	118,21	118,03	118,11	118,31	118,42	119,19	119,73	120,37	121,15	121,37	121,24
1960 .....	122,12	122,51	122,26	122,28	122,73	122,25	122,52	123,12	123,21	123,27	123,12	123,09
1961 .....	123,52	123,55	123,39	123,26	123,33	123,62	124,45	125,14	125,72	127,10	127,74	128,22
1962 .....	128,90	128,74	129,45	129,56	130,11	131,10	132,04	131,43	131,70	132,10	133,07	133,66

ANNEXE III

Evolution du commerce extérieur.

(En millions de francs.)

1° Volume de notre commerce extérieur, toutes zones.

	1960 — Année.	1961 — Année.	1962 — Prévisions	1961 — 11 mois.	1962 — 11 mois.
Importations .....	30.016	32.992	36.509	29.837	33.021
Exportations .....	33.901	35.668	36.617	32.413	33.294
Solde .....	+ 2.885	+ 2.676	+ 108	+ 2.576	+ 273
Couverture .....	109 %	108 %	100,3 %	108,6 %	100,8 %

2° Echanges avec l'étranger (11 mois).

	1960 — Année.	1961 — Année.	1961 — 11 mois.	1962 — 11 mois.
Importations .....	23.988	25.826	23.198	26.158
Exportations .....	23.744	26.618	23.958	26.658
Solde .....	— 244	+ 792	+ 760	+ 500
Couverture .....	99 %	103 %	103,2 %	101,9 %

3° Echanges avec les pays de la zone franc (11 mois).

	1960 — Année.	1961 — Année.	1961 — 11 mois.	1962 — 11 mois.
Importations .....	7.028	7.166	6.639	6.863
Exportations .....	10.156	9.050	8.455	6.646
Solde .....	+ 3.128	+ 1.884	+ 1.816	— 217
Couverture .....	145 %	126 %	127,3 %	96,8 %